



République et Canton de Neuchâtel
COMMUNE DE LA TÈNE

CONSEIL GENERAL
Séance extraordinaire du jeudi 23 février 2012 à 20 h 00
à l'Espace Perrier, salle « La Tène »

C o n v o c a t i o n

Ordre du jour :

- 1 Appel
- 2 Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2011 *(ce document vous sera adressé ultérieurement)*
- 3 Rapport de la commission réglementaire au Conseil général concernant une initiative communale de la commune de La Tène sur la suppléance des conseillers généraux
- 4 Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'un règlement communal concernant la vidéosurveillance ainsi que d'une demande de crédit de 40'000 francs en vue de l'installation de 7 caméras dans la cour des collèges de Marin et du renouvellement partiel des caméras existantes au parking souterrain de la CSUM
- 5 Motions et propositions
- 6 Interpellations et questions
- 7 Lettres et pétitions
- 8 a) Communications du Conseil communal
b) Communications du bureau du Conseil général
- 9 Divers

La Tène, le 30 janvier 2012

CONSEIL GENERAL

Annexe(s) : documentation usuelle

Rappels :

Extrait art. 47¹ du Règlement général de commune : Empêchement

¹ Un-e membre du Conseil général empêché-e d'assister à une séance doit s'en excuser à l'avance par écrit auprès du ou de la président-e.

Afin de réduire le temps employé à la rédaction du procès-verbal de la séance, les intervenants sont aimablement priés de remettre leurs notes à la rédactrice de ce dernier (Josiane.Nussbaum@ne.ch).